

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 23 novembre 2023

Date de convocation : 15 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Date d'affichage : 17 novembre 2023

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOJAS, BRIARD, DURAND, NABUCET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M CALLIOT pouvoir à M CHOLET, Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN.

Etaient absents : MM RENOARDIERE, GREBERT, BELLANGER, LEMOINE

Mme COQUELIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M DALLET

DELIBERATION N°2023-2-072 : DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET CAMPING

Monsieur DALLET expose à l'Assemblée que cette décision modificative s'appuie sur des recettes supplémentaires sur la saison qui permet d'abonder le versement à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte la décision modificative n°1 sur le budget Camping comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	
Art 65822	Reversement de l'excédent des budgets annexes	+ 100 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		+ 100 000,00 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 70	Produits des services, du domaine et vente divers	
Article 7032	Droits de permis de stationnement et de location	+ 100 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		+ 100 000,00 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Mme MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 24/11/2023

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le secrétaire de séance,

Mme COQUELIN

